



Prêt personnel problème

Par **Trouillet Marie**, le **12/02/2017** à **23:11**

Bonjour,

Voilà cela fait 3 ans que je ne suis plus avec mon ex. Ce qui nous unit encore aujourd'hui est un prêt personnel fait par mr.

Le problème c'est nous sommes au contentieux a la banque et moi je viens d'apprendre que je suis interdit bancaire.

J'ai demandé des informations au chargé de clientèle contentieux, c'est limite s'il me reçoit ou me répond au téléphone. Je suis donc passée a la banque et fait un peu le forcing. Résultat il me fait une attestation de situation et me dit si vous voulez levez votre interdit c'est ce qu'il faut régler, et débrouillez vous avec votre ex. J'étais sur le cul, mais j'halucine totale. Il ne veut pas me donner plus d'infos, par contre elle reçoit mon ex et lui répond a toutes ces questions. La je commence à trouver ça louche...et voilà que je tombe, par l'intermédiaire, d'une autre affaire nous concernant (hé oui encore), il fournit une délégation sur salaire pour le fameux prêt personnel. Imaginez ma surprise, le numéro de dossier n'est plus le même, le client c'est lui seul! Je me retourne alors vers ce fameux chargé contentieux, et il me répond "estimez vous heureux que quelqu'un paie et je n'ai rien d'autre à vous dire". Donc questions, en contentieux le numéro de dossier ne change pas? Et pourquoi ne suis je pas au courant de ce qui est fait? Et enfin pourquoi le numéro de dossier a changé ? Je me suis renseignée et jusqu'à extinction de la dette le numéro de dossier ne change pas, sauf si le prêt est racheter. Je ne sais pas trop quoi faire. Je pensais faire un courrier au responsable d'agence et au vue de son retour me rapprocher de mon avocat. (Abus de pouvoir, escroquerie, etc...)

Merci de me donner vos points de vue, et m'aider svp,

A très vite

Marie